



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## établissements

Question écrite n° 72604

### Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de l'éducation nationale aux fins de connaître le nombre d'incidents par armes blanches commises dans les établissements scolaires en 2009.

### Texte de la réponse

Le dispositif SIVIS (système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) sur la mesure de la violence en milieu scolaire mis en place à la rentrée scolaire 2007 est une enquête réalisée auprès d'un échantillon d'un millier d'établissements scolaires. Les résultats d'une enquête sur échantillon ne permettent pas de déterminer un nombre d'actes de violence grave dans l'ensemble des établissements scolaires, mais d'établir un ratio « nombre de violence grave pour 1 000 élèves ». Les variations de ce ratio mesurent l'évolution de la violence en milieu scolaire. On dispose de résultats pour les années scolaires 2007-2008 et 2008-2009.

Nombre moyen d'incidents graves déclarés  
(pour 1 000 élèves)

	2007-2008	2008-2009
Ensemble des EPLE (1)	11,6	10,5
Collèges	13,1	12,0
Lycées professionnels	15,1	13,1
LEGT	4,0	3,6

(1) EPLE : établissement public local d'enseignement.

Source : DEPP, enquête SIVIS 2007-2008 et 2008-2009.

Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM).

De même, le nombre d'actes de violence grave commis avec une arme blanche ne peut être estimé qu'en ratio moyen pour 1 000 élèves. Vous trouverez ci-après ces moyennes pour les années scolaires 2007-2008 et 2008-2009.

Nombre moyen d'incidents commis avec une arme blanche  
(pour 1 000 élèves)

	2007-2008	2008-2009
Total	0,93	1,42

dont incidents de violence commis avec une arme blanche	0,78	1,19
dont port d'arme blanche sans violence	0,15	0,23

Source : DEPP, enquête SIVIS 2007-2008 et 2008-2009.  
Champ : ensemble des établissements publics du second degré (métropole et DOM).

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Ciotti](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72604

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mars 2010, page 2257

**Réponse publiée le :** 11 mai 2010, page 5312